

de chemin de fer de 1898, "un contrat inique" comme disait Chamberlain et qui comportait "une abdication de tous nos droits comme colonie autonome".

Pour cette vilaine action, il obtint d'être nommé l'avocat permanent de Reid, avec un salaire (un pot-de-vin) de \$10,000 par année, pendant dix ans. Cependant, Reid a reçu la récompense de sa conduite malhonnête. Il surprit Morine en flagrant délit de détournement de fonds; il le traduisit devant les tribunaux, il le fit déclarer coupable d'avoir manqué à son devoir professionnel et, armé de cette condamnation, il menaça Morine de lui faire enlever sa toge, s'il ne quittait pas le pays.

Morine partit. C'était la digne fin d'un honteux commencement. Il s'est engagé à ne pas revenir, mais il conserve son salaire, sa pension ou son pot-de-vin—appelez-le comme vous le voulez—de \$10,000 par année que Reid continue à lui payer. Tel est l'homme qui cherche maintenant à entrer dans la vie publique au Canada. Il s'arroge encore le titre d'"honorabile" auquel il n'a jamais eu droit et auquel il a encore moins droit que jamais. Il est entré à l'assemblée législative à la tête d'un parti composé de trois membres, lui et deux autres, et s'est arrogé le titre de "L'honorable chef de l'opposition de Sa Majesté". Quelle triste comédie. Mais plutôt au ciel qu'il n'eût rien fait d'autre chose! Il a infligé à Terre-Neuve une blessure que des siècles ne suffiront pas à cicatrifier. Je regrette d'avoir consacré tant de temps à ce personnage, mais je tenais à ce que vous sachiez la vérité, elle pourra vous être utile.

Je vous remercie encore une fois, et croyez-moi

Votre tout dévoué,
(Signé): M. F. HOWLEY.

Je signalerai un autre épisode de la carrière de cet homme à Terre-Neuve. C'est lui que mentionne la lettre Greenspond, mais l'acte dont il s'agit est si vilain dans sa conception, il dénote un caractère tellement bas et la demande que comporte cette lettre est si méprisante, qu'il me répugne de salir les colonnes des Débats en en donnant lecture. L'honorable premier ministre pourra en prendre connaissance s'il le désire, elle est de notoriété publique à Terre-Neuve.

Je crois qu'une grande partie de ce qui est dit dans ces lettres était connu au Canada; je sais que l'honorable premier ministre en a été informé il y a deux ans, et tout ce que j'ai rapporté est appuyé sur des documents officiels, à l'exception de la lettre de Sa Grandeur l'évêque de Newfoundland, et si mon honorable ami avait des doutes sur son authenticité, je la tiens à sa disposition.

Quelle confiance le public canadien aura-t-il dans les décisions d'un tribunal présidé par un pareil personnage. Comment l'honorable premier ministre peut-il concilier cette nomination avec la profession de foi publique qu'il faisait à Halifax en 1907. S'il a réellement l'intention d'instituer une

M. CARVELL.

enquête sur les services publics de ce pays, il devrait confier cette tâche à des hommes qui, comme il le disait dans cette circonstance, soit au-dessus de tout reproche, à des hommes dans lesquels le public peut avoir confiance, à des hommes dont le jugement et l'intégrité ne peuvent être soupçonnés.

M. BORDEN (premier ministre): Autrefois, quand mon honorable ami siégeait de ce côté-ci de la Chambre (la droite) il avait l'habitude d'appeler "boueurs" (muck rakers) ceux qui, dans l'intention de protéger le public, voulaient instituer des enquêtes devant le comité des comptes publics ou ailleurs. A cette époque, les membres de la droite protestaient avec indignation contre ceux qui portaient dans cette Chambre des accusations contre des personnes qui n'étaient pas ici, ou étaient incapables de se défendre. Dans le cas présent, la conduite de l'honorable député est pour le moins extraordinaire. On aurait supposé qu'avant de prendre la parole et de porter des accusations contre un homme qui n'est pas membre de cette Chambre, il l'aurait au moins prévenu d'une façon quelconque des accusations qu'il entendait porter, afin que ces accusations fussent réfutées, s'il y avait lieu. Il y avait une autre ligne de conduite courageuse que l'honorable député aurait pu suivre, mais dont il s'est abstenu. Il aurait pu donner un avis à la Chambre, aux députés de la droite ou à moi, et nous aurions mis la personne accusée au courant des accusations portées contre elle. L'honorable député a préféré agir autrement.

M. CARVELL: L'honorable premier ministre reconnaîtra que je l'ai prévenu hier soir, bien qu'il fût un peu tard. Il était entendu que la prorogation n'aurait pas lieu avant mercredi prochain, mais quand j'ai appris que probablement le Parlement serait prorogé samedi soir, je suis allé trouver immédiatement l'honorable premier ministre et je lui ait dit que je soulèverais cette question aujourd'hui.

M. BORDEN: Puisque l'honorable député a fait allusion à cet incident, je dirai ce qui en est. Je suis allé de l'autre côté, pour dire quelques mots à l'honorable député de Renfrew (M. Graham) et c'est alors que mon honorable ami (M. Carvell) me fit connaître son intention de soulever cette question aujourd'hui. Il était alors environ onze heures et demie du soir. Il ne m'a pas fourni le moindre renseignement concernant la nature des accusations; il a même ajouté qu'il ne se souciait guère de se charger de cette besogne, mais qu'il le faisait à la demande de son chef. C'est exactement ce qui s'est passé entre nous.

L'honorable député (M. Carvell) a répété à deux reprises que ces renseignements m'ont été communiqués il y a trois ans.